



Service Santé au Travail : de la nécessité de son renforcement

Le SST est un service ressource pour les agents du CHGR. Lors du dernier CHSCT, ce service a présenté son rapport annuel. La CFDT appuie la demande formulée par le précédent médecin du travail, rédacteur du rapport, à savoir le maintien de la troisième infirmière. La CFDT demande également le passage à temps plein de l'ergonome (qui est actuellement à 0.80ETP) et réitère le souhait d'un conseiller en risque psycho sociaux à temps plein.

Lors des échanges avec la Direction pendant le CHSCT, nous l'avons interrogée sur le remplacement du psychologue du travail (le poste est vacant suite au départ de ce dernier sur un pôle clinique). L'actuel médecin du travail a fait clairement comprendre que ce recrutement n'est pas sa priorité, mettant en avant sa capacité à prendre en charge globalement les agents.

Pour la CFDT, le médecin et le psychologue du travail ont deux fonctions bien distinctes et il est primordial que les agents aient la possibilité de consulter les deux, sur leur lieu et temps d'exercice professionnel.

La réaction du médecin du travail aura au moins eu le mérite de mettre d'accord les 3 organisations syndicales.

La CFDT s'est battue en 2002 pour obtenir ce poste de psychologue au SST. Nous demandons au médecin du travail de revoir sa position et de recruter, dans les plus brefs délais, un psychologue du travail.

Quel avenir pour la MAS ?

La MAS est passée d'un excédent de 50 000€ en 2016 à un déficit de 586 000€ en 2017. Beaucoup de questions restent en suspens malgré une 1ère réunion entre les Directions concernées et les organisations syndicales.

Mais notre préoccupation est de savoir quelles mesures seront prises pour éviter que cela se reproduise. La CFDT s'opposera à une nouvelle diminution d'agents ainsi qu'à une nouvelle déqualification du personnel prenant en charge les résidents au quotidien.

Les réorganisations successives et l'introduction de nouveaux métiers sont loin d'être satisfaisantes. Elles ont créé de la souffrance au travail, l'expertise corrobore ce constat. Nous vous donnons rendez-vous en septembre pour une présentation du résultat de l'expertise aux agents de la MAS.

CGOS

Lors de la dernière assemblée générale du CGOS, la CFDT, avec d'autres organisations syndicales, a demandé le maintien de la prestation maladie et de la prestation retraite (48[€] par année travaillée). Les mesures mises en place l'année dernière ont permis un excédent financier. La CFDT santé sociaux a alors logiquement revendiqué qu'une partie de ces excédents bénéficie aux agents hospitaliers par un retour de la prestation maladie à son niveau initial.

Cette revendication, que nous étions seuls à porter, n'a pas été retenue par le conseil d'administration. La CFDT santé-sociaux, insatisfaite, s'est opposée au budget initial 2018 qu'elle a estimé non sincère et non favorable aux agents.

Service Social

Comme tous les ans, le Service Social a présenté son rapport annuel. La CFDT a interrogé le temps de présence des assistantes sociales...à l'aube de l'écriture du projet social, le CHGR a-t-il les moyens de ses ambitions? Le 1.5 ETP d'assistante social est-il suffisant pour supporter la charge de travail du Service Social et du suivi de la convention FIPHFP ?

La CFDT salue le travail fait dans le cadre du FIPHFP. Elle met aussi en avant la nécessité d'accompagner au mieux les apprentis et de mettre en place les moyens nécessaires à cet accompagnement spécifique.

Vidéo-protection

La vidéo protection n'est, pour la CFDT, qu'un outil parmi d'autres pour assurer une meilleure sécurité des personnes.

Contrairement à certains, nous ne sommes pas favorables à une surveillance permanente de l'espace CHGR. La vidéo-protection est complémentaire des autres mesures déjà mises en place. De ce fait, les personnes amenées à pouvoir utiliser les écrans ne seront pas astreints à une surveillance continue mais, au contraire, pourront les utiliser surtout quand des problèmes seront signalés et ainsi adapter leur intervention en fonction de ce qu'ils y verront.

En complément de ce système, la CFDT a demandé la présence d'un agent sécurité 24h/24 pour intervenir en cas de besoin. La vidéo-protection jouera aussi un rôle dissuasif dans certains espaces du CHGR.

La CFDT a donc donné un avis favorable



Nous vous souhaitons de passer un bel été. Les bureaux de la CFDT sont fermés jusqu'en septembre. Nous faisons le choix de retourner dans nos services pendant la période estivale afin de faciliter la prise de congés de nos collègues. Nous consulterons la boîte mail donc en cas de problème n'hésitez pas à nous écrire : cfdt@ch-guillaumeregner.fr